

tenus à Lublin, à Caxmir & à Varsovie, ayant pu arracher cette semence de haine inveterée, Le Czard y a inutilement employé ses offices de Mediateur, & les menaces de sa suprême Puissance.

Il y a lieu de croire que si le Roi Auguste & la Republique de Pologne, (portez de bonne volonté à terminer leur differend) eussent pris pour Mediateurs, des Puissances veritablement bien intentionnées pour la Paix, il auroit été plus aisé de lever les difficultez qui s'y sont rencontrées. La plus considerable est, que la Noblesse Polonoise soutient, Que
 „ sous le Regne du Roi Auguste, on l'a
 „ depouillée injustement de sa liberté, qu'elle
 „ veut recouvrer de gré, ou de force. Que
 „ pour cet effet elle s'est confédée, & a pris
 „ les Armes, pour obliger le Prince, qu'elle
 „ a mis volontairement sur le Trône, de ren-
 „ voyer dans son *Electorat* les Troupes Etran-
 „ geres qu'il a introduit dans le Royaume; &
 „ d'assembler une Diette generale, dans la-
 „ quelle on fasse rendre Justice à tous ceux
 „ qui ont été maltraités par les Etrangers,
 „ tant en leurs biens, qu'en leurs personnes.
 „ Qu'on y fasse le procès à la rigueur, tant
 „ au Grand General de la Couronne, qu'à
 „ divers Senateurs qu'on avoit mis auprès du
 „ Roi, pour lui servir de Conseil, & pour
 „ veiller aux Droits & Privileges de la Na-
 „ tion; lesquels, au prejudice de leur devoir,
 „ & de leur serment, ont travaillé à détruire
 „ ce qu'ils devoient conserver avec le plus de
 „ soin.

Il est certain que plusieurs Polonois se repentent, dit on, aujour d'hui, de n'avoir pas